



INFO Réau

Décembre 2022 - Numéro 60

MEILLEURS VOEUX 2023



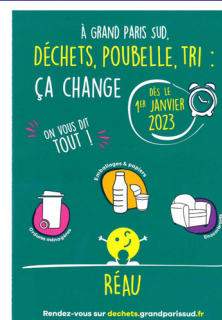
La Police pluri-communale
(page 2)



Station avitaillement Bio GNV
(page 4)



Accueil nouveaux habitants
(page 6)



Tri des déchets 2023
(pages 19-20)

Sommaire

Le Comité de Rédaction

Alain AUZET, Maire

Farid BA IDRISSE,
Conseiller délégué au
Conseil Municipal des
Jeunes

Nathalie KLECZINSKI,
Conseillère municipale

Magali MOULINOT,
Service Communication

Françoise PERREAU, Membre
bénévole du Comité de
Rédaction

Mot du Maire	P. 1
La vie à Réau	P. 2 à 12
Urbanisme et travaux	P. 13 à 15
Action sociale	P. 16 à 17
Dossier - EFS - Les différents groupes sanguins et leurs compatibilités	P. 18
Info Grand Paris Sud	P. 19 à 20
La vie associative	P. 21 à 23
Réau pratique	P. 24 à 25
Brèves des conseils municipaux	P. 25
Les évènements à venir	



Remerciements

Les associations
Réaltaises
Christelle BONILLO
Angélique LETACHE
Aurélie ROBIN

Naissances :

10/10/2022 - LOUCHE FOURNIER Soën, Patrice - Bourg



Mot du maire



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une très belle année 2023 !

Je vous souhaite le meilleur pour vous-même, vos familles et vos amis. Qu'elle vous apporte tout le bonheur dont vous rêvez !

2023 devrait voir l'aboutissement de plusieurs projets majeurs pour les réaltais :

Tout d'abord, la mise en service de la police pluri-communale de Vert-Saint-Denis et Réau, dès janvier. Un nouveau service que nous attendons avec impatience, notamment pour traiter les questions de stationnement, de stops « grillés », etc.

Toujours dans le registre de la sécurité, 7 caméras de vidéoprotection seront déployées rapidement dans le bourg et à Ourdy. D'autres seront inscrites au budget 2023. La municipalité travaille également à la réalisation d'aménagements visant à réduire la vitesse à plusieurs emplacements de la commune.

Ensuite viendra le démarrage des travaux d'aménagement de la future mairie au deuxième semestre, avec une mise en service espérée début 2024. Parallèlement, la nouvelle place des Saint-Pères sera rétrocédée à la commune, et au moins un commerce y verra le jour en début d'année.

28 nouveaux logements locatifs sociaux, gérés par FSM (les Foyers de Seine-et-Marne), seront livrés rue d'Ourdy, au cours du premier semestre.

Au-delà des projets qui aboutiront en cours d'année, d'autres sont en prévision pour 2024, comme par exemple l'aménagement de la rue Frédéric Sarazin dans sa partie Nord (de l'église au chemin du Cimetière), la réalisation d'un parking impasse de la Forge, ou encore à Villaroche.

Les élus continuent de « plancher » sur la gestion différenciée des espaces verts. Ils ont également initié une réflexion sur l'aménagement du nord-est du bourg, intégrant plusieurs enjeux : l'agrandissement du cimetière qui sera nécessaire à moyen terme, la création d'un « city-stade », d'un parcours de santé et la construction de vestiaires décentes pour le stade de football.

Tous ces projets demandent du temps, du travail, de la détermination et des ressources financières !

Plus que jamais, c'est donc un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire !

Au plaisir de vous croiser dans la commune !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de RÉAU

La vie à Réau

La Police pluri-communale en service à partir du 2 janvier !

Les Maires de Vert-Saint-Denis et de Réau ont signé une convention actant la mise en place d'une Police pluri-communale. Concrètement, la Police Municipale de Vert-Saint-Denis interviendra aussi sur le territoire de Réau à partir du 2 Janvier 2023.

Ses missions seront diverses :

- Garantir l'application des arrêtés du maire en vue d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.
- Verbaliser les infractions au code de la route : stationnements gênants, excès de vitesse, non-respect des sens interdits, stops, feux, absence du port de ceinture, etc.
- Constater les infractions à la législation du Code de l'Environnement sur la protection de la faune et la flore (art L.415-1), sur les déchets (art L.541-44) et sur les publicités (art L.581-40).
- Constater et réprimer, en vertu de l'article L. 116-2 du Code de la Voirie Routière, les atteintes à l'intégrité matérielle du domaine public routier.
- Verbaliser les propriétaires de chiens dangereux non déclarés, et les infractions subséquentes.

Autres missions : Opération « Tranquillité Vacances », manifestations communales, animaux en divagation, permis de détention des chiens catégorisés, infractions au Règlement Sanitaire et Départemental, dossiers de mise en fourrière des véhicules, infractions au code de l'urbanisme, opérations d'éducation routière au sein de l'école.

Accueil physique du public
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

2 rue Pasteur
77 240 Vert-Saint-Denis

Accueil téléphonique : 01.64.10.59.03

Mail : pm@vert-saint-denis.fr



La vie à Réau

ECO JOGGING DU NOUVEL AN À RÉAU

DIMANCHE 8 JANVIER 2023 À 10H00
DEVANT LA MAIRIE

METTEZ VOS BASKETS... 
FAITES UN GESTE POUR LA
PLANÈTE... 

L'ÉCOJOGGING C'EST MARCHER OU COURIR EN
RAMASSANT DES DÉCHETS, C'EST ALLIER LE
SPORT ET UNE ACTION POUR LA NATURE.



La vie à Réau

La station d'avitaillement en bio-carburants du parc de l'A5



Le 18 octobre dernier, les élus du Conseil Municipal visitaient le chantier de la station d'avitaillement en bio-carburants du parc de l'A5. La station proposera diverses solutions (Bio-Gnc, Bio-Gnl, Azote pour les moteurs des camions frigorifiques) et sera alimentée en partie par le méthaniseur "Sénart Bio Energie" tout proche. Un avitaillement en hydrogène sera possible dans les années à venir.

Bientôt ouverte au public, la station sera accessible 24 heures/24 et 7 jours/7.



Désherbage citoyen



Le 22 octobre dernier se déroulait notre désormais traditionnelle matinée citoyenne de désherbage du cimetière communal. Sous un soleil radieux, une vingtaine de personnes ont donné de leur temps pour ceux qui nous ont quitté... Nous remercions tous les participants à cette matinée, et vous donnons rendez-vous au printemps.

Ces matinées de désherbage ont désormais lieu deux fois par an depuis 2020, en complément du travail des agents du service technique. Nous pouvons constater au fil des dés herbages que le travail paie car les mauvaises herbes sont de moins en moins présentes et cela sans aucune utilisation de produits chimiques !



La vie à Réau

Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale

Retour sur la cérémonie de commémoration du 11 novembre, honneur à nos soldats, morts pour la France. La cérémonie était présidée par Madame Dominique David, première Adjointe au Maire, accompagnée de nombreux réaltais et élus du conseil municipal.

Nous remercions l'Harmonie de Moissy-Cramayel, le Comité d'Entente de Moissy-Cramayel, qui regroupe OPEX (Opérations militaires extérieures de la France), FNAC (Fédération Nationale des Anciens Combattants) et FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), ainsi que Madame Virginie Thobor, conseillère départementale, et les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Moissy-Cramayel.

Merci aussi aux deux jeunes porte-drapeaux, Valentin Sobolak et Matthias Sellier, lien essentiel entre les anciennes et les jeunes générations.



La vie à Réau

Le Beaujolais Nouveau au château du Plessis Picard



Le 17 novembre 2022, troisième jeudi du mois, traditionnelle date de la sortie du Beaujolais Nouveau (*), Monsieur le Maire, accompagné de Nathalie Kleczinski, conseillère municipale, a répondu à l'invitation du Château du Plessis-Picard pour venir trinquer avec les résidents...
Ce fut aussi l'occasion de découvrir une superbe exposition photographique réalisée par Valérie Bailluet, l'animatrice dynamique du Château. Une exposition nommée « Abats les Masques », qui nous a permis, et qui permettra aussi aux résidents, de voir que les soignants et personnels ont un « vrai visage » sous les masques !

Encore un joli moment de partage et d'émotions avec les résidents et la sympathique équipe du Plessis-Picard.



Matinée d'accueil des nouveaux habitants



Le 19 novembre dernier, Monsieur le Maire et les élus du conseil municipal accueillent ceux qui ont choisi de venir vivre à Réau. La matinée d'accueil des nouveaux habitants n'avait pas pu se tenir depuis 2020, et ce fut un plaisir de renouer avec cette tradition.

Une matinée où la convivialité, les échanges et la bonne humeur étaient de mise. Nous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue à ceux qui se sont déplacés, mais également aux nouveaux habitants qui n'ont pas pu assister à cette matinée.

() L'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. La vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.*

La vie à Réau

Décoration des sapins, par les enfants de l'école de La Colombe, devant la Mairie



Samedi 10 décembre dernier, nous avons donné rendez-vous aux enfants de la commune pour nous aider à décorer nos sapins... Avec leurs maîtresses et les animateurs du centre de loisirs, ils avaient confectionné de jolies guirlandes scintillantes, des boules, etc. Accompagnés de leurs parents et de leurs maîtresses, ils ont pu parfaire la décoration des épicéas... Et le résultat est magnifique !

Nous remercions les enfants, les parents, les enseignants, les animateurs pour leur présence et leur travail, ce fut un vrai moment de bonheur ! Et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine évidemment !



Noël au château du Plessis-Picard

Monsieur le Maire s'est rendu au Noël du château du Plessis-Picard qui avait lieu le 11 décembre dernier. L'occasion de partager un délicieux goûter et d'assister au spectacle donné ce jour-là. C'est toujours un vrai plaisir de partager ces moments avec nos aînés.



La vie à Réau

Exposition du peintre Pierre Scholla au Musée Safran



Du 5 au 29 octobre dernier, le Musée Aéronautique et Spatial Safran ouvrait ses portes à un artiste peintre de renommée internationale : Pierre Scholla, qui vit aujourd'hui à Corbeil-Essonnes.

Monsieur le Maire, accompagné de Daniel Baudin, Maire-Adjoint et de Nathalie Kleczinski, conseillère municipale, s'est rendu au Musée Safran afin de découvrir quelques-unes des œuvres de ce grand artiste contemporain...

L'artiste est né en 1928 et continue encore aujourd'hui de peindre ses œuvres dans son atelier francilien, qu'il est d'ailleurs possible de visiter. Ami de César et Botero entre autres, ses œuvres se déclinent en plusieurs thèmes : enfants, paysage, œuvres abstraites, cosmos etc. Des œuvres colorées et diversifiées qui montrent tout le potentiel de cet artiste qui a reçu en 1997, conjointement avec Michel Dubois, l'Award d'or du MOMA de New York et du Louvre.



Les visites de l'atelier de Pierre Scholla sont possibles en contactant le 01.64.96.12.00

Retrouvez sa biographie et ses œuvres sur le site internet [Pierre Scholla.fr](http://PierreScholla.fr).

Exposition permanente au Musée Safran



Toutes les infos sur le site du Musée Safran : <https://www.safran-group.com/fr/groupe/histoire-patrimoine/musee-safran>

Le Musée Aéronautique et Spatial Safran propose une exposition permanente de photographies. Cette exposition se trouve à l'extérieur, en accès libre et représente les bénévoles qui réparent et entretiennent les moteurs exposés, et font vivre ce joyau de l'aéronautique française... Nous vous rappelons que le Musée est ouvert gratuitement au public, qu'il est possible de louer l'auditorium pour des événements, ou de réserver pour des sessions d'Escape Game.

Le Musée aéronautique et spatial de Safran accueille le grand public
- le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le deuxième et le dernier samedi du mois de 14h à 17h.

L'entrée est libre et gratuite.



La vie à Réau

Candidature Villes et Villages Fleuris : ça ne sera pas pour cette année



Malgré un solide dossier et de nombreux compliments du jury lors de la visite de juillet dernier, nous n'avons pas obtenu la 1ère Fleur pour laquelle nous postulions.

Ce n'est que partie remise, nous savons désormais quelles directions prendre et comment faire évoluer notre village vers le développement durable et la biodiversité pour améliorer votre cadre de vie, et peut-être obtenir une « fleur » en 2023.

Budget participatif 2022, les résultats sont tombés !



Cette année, nous avons postulé pour le fleurissement de la place des Saints Pères et pour l'achat de poubelles de tri et de bornes hygiéniques canines.

Nous n'avons pas été retenu pour le fleurissement, mais avons obtenu une subvention de 2000€ pour l'achat des poubelles de tri et bornes d'hygiène canine.

Nous remercions tous ceux qui ont pris le temps de voter pour les projets déposés, mais ils devront être plus nombreux pour nos futurs projets, car les votes comptent et cette année, il n'étaient pas assez nombreux pour que nos deux projets soient validés et subventionnés.

Label ville amie des animaux

Réau obtient "Deux Pattes" au Label Ville Amie des Animaux proposé par la Région Ile-de-France.

Une belle récompense pour notre petit village qui s'engage pour la cause animale à travers plusieurs actions :

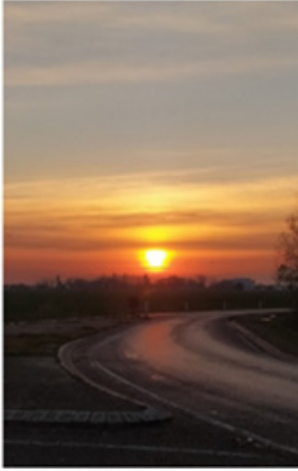
- Lecteur d'identification disponible via l'association Réau Jeunes qui a permis d'identifier une douzaine d'animaux errants depuis un an et de les rendre à leurs propriétaires.
- Installation de cabanes à mésanges et hôtels à insectes.
- Partenariat avec l'Association des Chiens Guides d'Aveugles de Coubert.
- Mise en place d'une aide pour la mutuelle vétérinaire via le CCAS.
- Campagne de stérilisation de chats errants (en cours de réalisation).
- Fabrication de cabanes à hérisson par Réau Jeunes et dons aux habitants volontaires.
- Poulcailler installé à l'école.
- Ruches en cours d'installation.



Nous remercions tous ceux qui se sont engagés pour obtenir ce label, le but étant avant tout de prendre soin des animaux, le label étant une reconnaissance de la région.

La vie à Réau

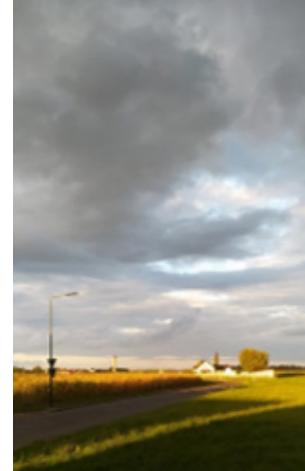
Vos photos dans l'Info Réau



Nous avons remarqué de jolies photos sur certaines publications...

Nous aimerions en publier certaines dans nos prochains numéros de l'Info Réau.

Une rubrique verra le jour dans le prochain numéro, nous comptons sur vous !



Pour ce numéro, nous remercions Frédéric Gary et Patricia Reis Andrade avec de jolis clichés de Réau !
Toutes les photos envoyées sont conservées et certaines seront publiées au fil des numéros de l'Info Réau.



Photo : Patricia Reis Andrade



Photo : Frédéric Gary

« Lu dans la presse »

Le 5 décembre 2022

LA RÉPUBLIQUE
de Seine-et-Marne

Sénart et ses environs

LA RÉPUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE
LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022
actu.fr/la-republique-de-seine-et-marne

61

DRESSING

Carré Sénart. Après le succès de la première édition, en avril dernier, le Dressing solidaire revient au Carré Sénart pour une deuxième édition spéciale, avec des vêtements d'hiver et de fête, des décorations de Noël et des jouets. Du 7 au 18 décembre, vous pourrez ainsi découvrir cette nouvelle opération, initiée par la Gratuiterie de Lieusaint et la ville de Lieusaint, avec un concept inchangé, la vente de produits de seconde main de qualité et à un prix abordable. Les articles sont mis en vente à un prix situé entre 2 et 4 €, et les recettes serviront à soutenir le tissu associatif lieusaintais lié à l'enfance. Si vous souhaitez faire un don ou découvrir les produits de la boutique, rendez-vous du 7 au 18 décembre, de 11 h à 19 h au Dressing collectif, centre commercial Westfield-Carré Sénart, niveau 1, porte 6.

TABLE RONDE

Combs-la-Ville. « Valeur de la République, valeurs familiales : questions de transmissions aux jeunes générations », c'est le sujet sur lequel la commune de Combs-la-Ville et la Licra de Seine-et-Marne souhaitent réfléchir lors d'une table ronde exceptionnelle organisée le 8 décembre à partir de 20 h à la Coupole de Combs-la-Ville. Très engagée dans le vivre ensemble et la laïcité, la municipalité de Combs-la-Ville accueillera notamment Hélène Bouniol, coprésidente du réseau Education de la Licra de Seine-et-Marne, Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation de l'Islam de France, le Rabbin Michel Serfaty, Grand Rabbin de l'Essonne et de Ris-Orangis, professeur émérite des universités et fondateur des Amitiés judéo-musulmanes, le Père Patrick Desbois, secrétaire du Comité épiscopal des Evêques de France pour les relations avec le judaïsme, président-fondateur de l'association Yahad in Unum, et le Pasteur Sylvain Felden, délégué départemental de Seine-et-Marne du Conseil National des Évangéliques de France (CNEF).



Line Magne, maire de Moissy-Cramayel, Alain Auzet, maire de Réau, Aude Debreil, directrice générale de l'EPA Sénart, et Michel Bisson, président de Grand Paris Sud, lors de l'inauguration du barreau sud. Celle du barreau nord ne devrait pas arriver de sitôt... EVQ/RSMT77

AMÉNAGEMENTS. Alain Auzet en colère après le report des travaux de la RD57 par l'EPA

REAU

Faute de budgets suffisants, l'EPA Sénart (Etablissement public d'aménagement) a décidé de reporter les travaux de giratoire prévu pour 2023 sur le RD57 à l'entrée de Réau. Une décision « intolérable » pour le maire de Réau, Alain Auzet, qui a démissionné de son poste d'administrateur de l'EPA.

Une 2X2 voies entre l'entrée du Parc A5 Sénart et l'autoroute A5B, avec un giratoire pour sécuriser l'entrée de Réau, voilà le projet qui était prévu pour le deuxième semestre 2023. Un projet acté, qui ne verra finalement pas le jour. Administrateur de l'EPA Sénart, l'établissement public d'aménagement, et maire de Réau, Alain Auzet a appris la nouvelle par une simple note, le 17 novembre dernier, juste avant

le conseil d'administration du 24 novembre.

« C'est totalement incompréhensible
ALAIN AUZET, MAIRE DE REAU

« Il y a encore un mois et demi, nous faisons des réunions techniques pour ces travaux, pour savoir qui gèrerait quoi, explique-t-il. Et là, lors du bureau exécutif, on découvre une note qui explique que les travaux sont reportés après 2027. C'est totalement incompréhensible ! »

Dans cette note, les dirigeants de l'EPA, en difficulté financière, évoquent des « dépenses décalées, ajournées, voire inscrites post 2027, dont les 10 millions d'euros nécessaires à la réalisation du barreau nord, soit la reprise de la RD57 en contournement du Parc A5 ».

Forcément, le conseil d'administration suivant, le 24 novembre, ne s'est pas déroulé en

toute quiétude. « On devait voter les modifications du budget 2022 et le budget initial 2023, poursuit Alain Auzet. J'ai logiquement refusé de voter ce budget 2023. C'est la première fois que je vote contre un budget ». Dans la foulée, le maire de Réau a adressé sa démission du conseil d'administration de l'EPA Sénart, dans un courrier où il évoque notamment « des annonces intolérables (...) Ces travaux devaient être réalisés à hauteur de 10 millions d'euros par l'EPA, dans le cadre de la réalisation du Parc de l'A5. La commune de Réau a toujours accompagné la commercialisation du Parc de l'A5, et a pris ses responsabilités lorsqu'il s'est agi d'accepter des projets controversés, comme par exemple, celui de la Scadif et son IGH (immeuble de grande hauteur, ndr) de 35 mètres de hauteur ».

Car c'est en effet la commer-

cialisation du Parc A5 qui devait, à l'origine, financer les travaux de Réau. « L'EPA m'explique une baisse des budgets, avec des projets qui ont été abandonnés, comme le site Chronopost à Combs-la-Ville, ou des logements à Moissy-Cramayel, précise Alain Auzet. Mais pendant des années, les bénéfices réalisés sur le Parc A5 ont servi à développer des projets sur tout le territoire, et le jour où Réau a besoin des investissements, on ne peut pas les faire ! Cela fait pourtant un certain temps que j'ai alerté l'EPA sur le fait que le budget ne tenait qu'à la vente, chaque année, de parcelles du Parc A5. Sauf qu'on est arrivé au bout des terrains à vendre ! Alors, je peux comprendre que ce soit tendu financièrement. Mais on parle là de travaux de sécurité, dans une zone où le trafic des camions s'est intensifié avec la zone d'activités

! J'avais même proposé de réduire la voilure sur le projet, en passant à seulement deux fois une voie... »

« J'ai décidé de suspendre les échanges avec l'EPA
ALAIN AUZET

Exaspéré par cette situation, Alain Auzet, en plus de sa démission, a également décidé de « suspendre les échanges avec l'établissement public sur deux dossiers majeurs, Villaroche et la ZAC des Prés neufs (une zone de Réau qui devait accueillir plusieurs centaines de logements, ndr) ». Le torchon brûle...

Contactée, la direction de l'EPA Sénart n'a pas répondu à nos sollicitations, alors que Marie-Line Pichery, présidente du conseil d'administration de l'EPA Sénart, n'a pas souhaité faire de commentaires sur la situation.

● Eric van OVERTVELD

Contact

Pour toutes vos informations sur les communes de Sénart, contactez Eric van OVERTVELD sur eric.vano@larepublique.com.

La vie à Réau

La gestion différenciée plus « terre à terre » : les prairies naturelles

Pour trouver ou retrouver des prairies de fleurs sauvages, il faut mettre de côté l'industrialisation des monocultures. Les fleurs messicoles, fleurs sauvages qui poussaient au milieu des champs ont disparues entre autres du fait des traitements herbicides des champs de céréales.

Réintroduire différentes fleurs sauvages aux abords des champs peut participer naturellement à son rendement.

Les fleurs messicoles sont très riches en pollen et en nectar et vont attirer différents insectes car tous ne se nourrissent pas des mêmes fleurs. Elles vont également favoriser la pollinisation des plants.



Credit Photo Shutterstock

Les coquelicots de Monet, tableau datant de 1873, qui est l'une des plus célèbres toiles du peintre, évoque l'atmosphère vibrante d'une promenade à travers champ lors d'une journée d'été.

Au temps de Monet, les champs d'avoine étaient parsemés de coquelicots, de camomille, de marguerites, de bleuets ou de nielles des blés.

Les prairies de fleurs sauvages peuvent comporter de nombreux camaïeux de vert, de bleu, de rouge et de jaune. On peut y entendre les bruissements des insectes et le chant des oiseaux.

Elles sont des conservatoires de la flore et la faune sauvage et un baromètre de notre relation avec la nature.

Le 16 janvier 2023 : cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal



*Vœux du Maire
et du Conseil Municipal*

*La cérémonie des vœux se déroulera
le lundi 16 janvier 2023 à 19h30
à la salle des fêtes de Réau.*

Un verre de l'amitié vous sera offert



Urbanisme et travaux

Urbanisme

Un permis accordé pour 16 chalets au Plessis-Picard

Un permis de construire a été délivré dans le parc du Plessis-Picard pour la réalisation de 16 chalets supplémentaires, sur la parcelle dite du « verger ».

La municipalité n'avait initialement pas prévu d'autoriser des constructions supplémentaires dans le parc mais, face à la convoitise de différents porteurs de projets et afin de préserver la tranquillité des habitants, il est apparu préférable de réaliser des chalets.

Un permis refusé dans le bourg

Un permis pour la construction de 98 logements collectifs sur une parcelle située rue d'Ourdy, sur un foncier appartenant à la famille Luisetti, a été refusé.

Trop dense, trop haut, dans l'axe de visibilité de l'église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France a émis un avis conforme négatif, entraînant le refus du permis de construire. Cet avis rejoint celui de la commission urbanisme, pour les mêmes raisons.

Le projet proposé était de surcroît en contradiction avec l'OAP (Orientation Aménagement) inscrite au PLU en vue de la réalisation de la future ZAC logements des Prés Neufs. Les porteurs de projets prévoient de déposer un nouveau permis, tenant compte des motivations du refus.

L'EPA Sénart renonce a des aménagements indispensables !

En prise à des difficultés financières, L'EPA Sénart a décidé de reporter après 2027 les travaux d'aménagement de la RD 57. Ces travaux devaient être financés à hauteur de 10 millions d'euros par l'EPA, dans le cadre de la réalisation du parc de l'A5.

L'aménagement prévoyait le doublement de la RD, mais surtout la construction d'un giratoire en entrée du bourg et d'une piste cyclable entre l'entrée du parc A5 et l'autoroute A5b. Des améliorations très attendues par les habitants de la commune.

Devant ce renoncement intolérable, Monsieur le Maire a voté « contre » le budget 2023 de l'établissement public. Celui-ci a malgré tout été voté par le conseil d'administration. Il a remis sa démission de son mandat d'administrateur de l'EPA.

Il compte réunir son équipe municipale pour étudier les moyens de pression envisageables pour la réalisation, à minima, des aménagements indispensables à la sécurité des riverains.

(lire à ce propos l'article « lu dans la presse » - page 11)



Urbanisme et travaux

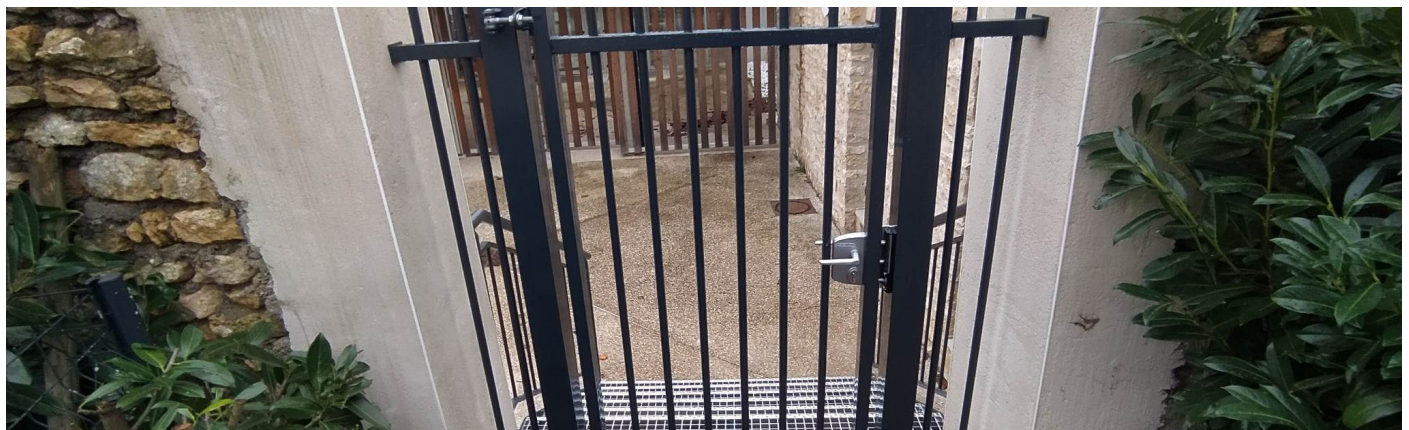
Travaux communaux

Aller à pied à l'école, on en prend le chemin !

Dans le cadre des travaux de la résidence des Jardins de Réau, une jonction piétonne a été faite avec l'école.

Un portillon et un escalier ont été posés fin novembre près de l'entrée de l'école.

Cet accès sera fermé en dehors des horaires d'ouverture de l'école.



Des caméras de vidéo-surveillance

Après de long mois d'échanges avec la préfecture de Seine-et-Marne et l'entreprise qui a été retenue, des caméras seront prochainement installées dans le bourg et le hameau d'Ourdy.

La préfecture n'ayant pas validé le premier projet qui comptait 11 caméras selon un dispositif de caméras « nomades », un nouveau projet a été déposé avec des caméras reliées à un enregistreur. Le coût de ce matériel étant plus élevé, ce ne sont plus 11 mais 7 caméras qui seront implantées.

La municipalité envisage d'inscrire l'installation de nouvelles caméras au budget 2023.

Urbanisme et travaux

Travaux communaux

La nouvelle mairie, où en est-on ?

Une réunion s'est tenue fin novembre entre une délégation de la mairie et le promoteur France Pierre, afin d'arbitrer un certain nombre de points de désaccords. Il semble que l'essentiel des points d'achoppement soient levés, laissant envisager une acquisition rapide du bâtiment par la commune.

Parallèlement, le projet d'aménagement de l'intérieur et des abords de la future mairie, confié au cabinet d'architectes Carsault, est quasiment prêt.

Si tout va bien, les travaux devraient commencer au cours du deuxième semestre 2023.

Une très bonne nouvelle pour les habitants de la commune et le personnel communal, qui bénéficieront ainsi d'une mairie plus fonctionnelle.

Le projet d'ensemble s'élève à environ 2 millions d'euros au total (acquisition du bâtiment brut + aménagements intérieurs et extérieurs):

- Pour l'acquisition, la municipalité a sollicité le fonds de concours de l'agglomération Grand Paris Sud.
- Pour réaliser les aménagements, elle fera appel à des subventions de la Région et du Département dans le cadre d'un contrat rural, ainsi qu'à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- Elle demandera à nouveau le fonds de concours Grand Paris Sud.

Le stationnement un peu remanié à la salle des fêtes

La superbe fresque réalisée sur le pignon de la salle des fêtes entraîne un nécessaire déplacement des places de stationnement.

Finies, les places de stationnement au pied de la fresque, elles ont été déplacées en face.

La place pour personnes à mobilité réduite a été déplacée face à l'entrée de la salle.

Enfin, un plot relevable a été installé pour éviter le stationnement dans le « recoin » situé entre le terrain de basket et l'arrière de la salle.



Les travaux de construction des logements FSM se terminent tranquillement



28 nouveaux logements locatifs sociaux seront bientôt livrés rue d'Ourdy, dans le bourg. Ils portent ainsi à 92 le nombre total de logements locatifs sociaux sur l'ensemble de la commune, soit un taux d'environ 13%.

Une délégation d'élus a été invitée à visiter le chantier début novembre, en présence de Renée Wojeik, Présidente de FSM. Les visiteurs ont ainsi pu mesurer la qualité des logements qui seront bientôt disponibles.

Action sociale

Le centre de loisirs

Le CCAS peut participer aux frais de centre de loisirs pour les enfants, domiciliés à Réau, scolarisés jusqu'en CM2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 dans les conditions suivantes :

- Enfants domiciliés sur la commune de Réau et fréquentant le centre de loisirs de Réau ou un autre centre de loisirs (pourront y prétendre sur la base du tarif du centre de loisirs de Réau).
- Fréquentation minimum de 2 jours et maximum de 20 jours dans l'année 2022.

Les enfants scolarisés à Réau non domiciliés sur la commune, fréquentant le centre de loisirs, ne pourront pas prétendre à cette aide. Il convient de s'adresser à la mairie du domicile.

Couple avec enfants :

Tarif unique : 2 € par jour (20 jours maximum).

Famille monoparentale :

Tarif unique : 3,50 € par jour (20 jours maximum).

Sous conditions de ressources / pièces à fournir :

- Facture acquittée des frais de fréquentation du centre de loisirs.
- Livret de famille.
- Relevé d'identité bancaire.
- Justificatif de domicile.



Le repas des Séniors

Le repas des seniors aura lieu au printemps 2023, nous vous communiquerons la date dans le prochain Info Réau. Dans l'attente de ce moment festif, un panier garni a été remis aux personnes, de 65 ans et plus, avant Noël.



Réseaux sociaux

Comme vous le savez peut-être, nous communiquons beaucoup sur les réseaux sociaux, mais nous savons aussi que tout le monde n'a pas accès à ce moyen de communication...

Nous vous proposons de vous envoyer par mail, les informations publiées sur la page Facebook Réau Actualités.

Pour se faire, merci de nous envoyer par mail à ccas.reau@gmail.com les informations suivantes :

- Nom, prénom.
- Adresse mail.
- Numéro de téléphone.

Nous veillerons à ce que tous les administrés soient informés des actualités de la commune et des futurs événements à venir.

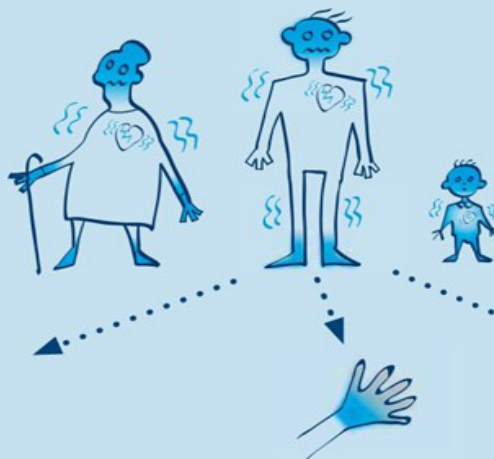
Action sociale

Plan grand froid

VAGUE DE FROID EXTRÊME • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de froid extrême



Le froid extrême demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr

Dossier

Réau, partenaire de l'Établissement Français du Sang

Les différents groupes sanguins et leurs compatibilités

A, B et O sont les lettres qui déterminent le groupe sanguin de chaque individu... Les groupes sanguins se transmettent de manière héréditaire. Votre groupe sanguin est donc déterminé en fonction de celui de vos parents.

Si les deux parents portent chacun l'allèle O, le groupe sanguin de l'enfant sera obligatoirement O. Le groupe sanguin de l'enfant sera AB, A, B ou O.

Si un des parents porte l'allèle A et l'autre l'allèle B, le groupe sanguin de l'enfant sera AB, A, B ou O. Si les deux parents sont porteurs de l'allèle A, le groupe sanguin de l'enfant sera A, ou O.



Pourquoi le groupe O- est-il donneur universel ?

Le donneur universel est un individu du groupe sanguin O et de rhésus négatif (O-). Plus précisément, les sujets du groupe O ne présentent pas d'antigène anti-A ou anti-B à la surface de leur globule rouge. Leur sang est compatible avec tous les autres (A, B, ou AB) car chaque personne de ces groupes sanguins a des anticorps anti-A, anti-B ou les deux dans le sérum. Les patients de groupe O n'ont aucun antigène et peuvent donc donner à tous les autres mais ne peuvent recevoir que du sang de groupe O-

Pourquoi le groupe AB+ est-il receveur universel ?

Les patients du groupe AB n'ont aucun anticorps anti-A ou anti-B dans leur sérum, mais portent les deux antigènes, ils peuvent donc recevoir du sang de tous les groupes sanguins : ils sont donc receveurs universels.

Tableau des compatibilités donneur / receveur

Compatibilité des GROUPES SANGUINS	Donneur							
	O-	O+	B-	B+	A-	A+	AB-	AB+
Receveur	AB+	●	●	●	●	●	●	●
AB-	●		●		●		●	
A+	●	●			●	●		
A-	●				●			
B+	●	●	●	●				
B-	●		●					
O+	●	●						
O-	●							

Les pourcentages des groupes sanguins en France

Selon les données fournies par l'EFS, le groupe A+ est le plus répandu (38%), suivi de O+ (36%), B+ (8%), A- (7%), O- (6%), AB+ (3%), AB- (1%) et B- (1%).

Attention : les groupes sanguins les plus rares ne sont pas forcément les plus recherchés.

Quel que soit votre groupe sanguin, donner votre sang est essentiel pour les malades, mais également pour les accidentés de la route ou de la vie, qui peuvent avoir besoin d'une transfusion sanguine en urgence !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour donner votre sang, votre plasma ou vos plaquettes :

Maison du Don
Santé Pole
270 Av. Marc Jacquet
77000 Melun
Téléphone : 01 81 74 23 78 (plaquettes et plasma)

Rendez-vous en ligne pour le don de **sang total** : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/2902/sang/15-11-2022>

Le tri : ce qui va changer en 2023

GRAND ANGLE

Ce qui va changer en 2023

Plus écologique, plus adaptée, plus maîtrisée. La gestion de vos déchets évolue et ce, dès le 1^{er} janvier 2023 ! Objectif ? S'adapter à l'évolution des enjeux que représentent le tri et les déchets mais aussi aux habitudes des usagers. Ordures ménagères, encombrants, recyclage... Faisons le point sur les nouveaux réflexes à adopter.



Emballages & papiers : un tri plus simple

Dois-je enlever l'opercule du pot du yaourt ? Mon emballage doit-il être lavé avant d'être placé au recyclage ? Mon tube de dentifrice ou ma capsule de café sont-ils acceptés ?

À partir du 1^{er} janvier 2023, c'est bien simple : tous les emballages, en plastique, en métal ainsi que les papiers

et carton, sont acceptés dans la poubelle jaune et ce, dans toutes les communes de Grand Paris Sud. Quelques conditions doivent tout de même être respectées : les grands cartons doivent être déchirés ou pliés, les emballages vidés de leur contenu, mais inutile de les laver.

Attention, les déchets ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres pour s'assurer d'être reconnus par le lecteur optique, et être placés en vrac et non dans un sac poubelle. Dans le cas contraire, leur destin, c'est l'incinération !

Le + : fin des maux de tête au moment de placer ses déchets au recyclage !



Ordures ménagères : un ramassage par semaine

Au 1^{er} janvier 2023, au sein des pavillons et petits immeubles du territoire*, le ramassage des ordures ménagères ne se fera qu'une fois par semaine

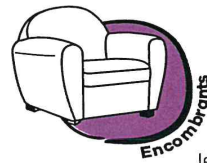
(excepté pour Corbeil-Essonnes qui conserve le même

rythme de ramassage), contre deux fois auparavant. Le

rythme restera le même, soit deux ou trois fois par semaine, pour les grands immeubles, équipements publics, entreprises...

Pourquoi le rythme change ? Selon une étude réalisée par Grand Paris Sud, une grande majorité des poubelles ramassées de manière bihebdomadaire ne sont remplies qu'à moitié. Il s'agit ainsi de s'adapter aux habitudes des habitants et de proposer un service plus écologique, limitant le carburant consommé, les kilomètres parcourus par les camions de ramassage ainsi que les nuisances sonores.

Le + : réduire de moitié le nombre de disputes inhérentes à la corvée de poubelles !



Encombrants : prenez date !

Du côté des encombrants, le ramassage se fera uniquement sur rendez-vous concernant les pavillons et petits immeubles du territoire*.

La fréquence reste identique pour les grands immeubles. Terminée donc la sortie hebdomadaire devant son domicile, finis également les trottoirs régulièrement encombrés et les fouilles sauvages engendrées. Aussi, ce changement permet de réduire drastiquement les nuisances sonores et la pollution atmosphérique.

Le + : quand on rentre chez soi, les trottoirs sont propres !

*Ces changements concernent l'ensemble des communes de Grand Paris Sud à l'exception de Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel, dont les déchets ne sont pas gérés par la Communauté d'agglomération.

Dès novembre, retrouvez vos fréquences et jours de collecte avec votre calendrier des déchets 2023 consultable sur dechets.grandparissud.fr, puis en décembre, dans votre boîte aux lettres, accompagné du guide du tri.

► Des questions ?

► N° Vert 0 800 979 191

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Infos et astuces sur dechets.grandparissud.fr

Info Grand Paris Sud

Le tri : ce qui va changer en 2023

GRAND ANGLE



Le chiffre est éloquent : 75% des déchets retrouvés dans les poubelles d'ordures ménagères n'y ont pas leur place. Voici donc quelques conseils et rappels pour trier efficacement et remplir son bac de manière optimale.

31% D'EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTAL, CARTONS ET PAPIERS

Sans surprise, ce sont les déchets destinés à la poubelle jaune que l'on retrouve en majeure partie dans la poubelle d'ordures ménagères. Un chiffre amené à diminuer dès janvier 2023, puisque tous les emballages en plastique, en métal, papiers et cartons seront admis dans la poubelle jaune (voir P.12).



29% DE DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Faute de poubelle dédiée ou d'animal de compagnie vorace, les déchets organiques (de cuisine et parfois de jardin) se retrouvent bien souvent dans la poubelle d'ordures ménagères.

Afin de réduire votre quantité de déchets, avez-vous envisagé le compost? (voir P.14)



7% DE TEXTILE ET LINGE DE MAISON

S'il se recycle aussi (chiffons, géotextile, mais également isolant thermique ou tapis de voiture), le textile peut aisément avoir une seconde vie! Dons, gratuiteries, bornes textiles ou même ventes en ligne, vous

permettront de faire vivre une nouvelle aventure à votre manteau préféré ou vos baskets désormais trop étroites.



6% DE VERRE

Comme le métal, le verre est une matière qui se recycle à l'infini, d'où l'importance de le trier, dans la poubelle ou la borne à verre, au nombre de 600 sur Grand Paris Sud.



2% DE DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets considérés comme dangereux, à l'instar de la peinture, du solvant, des piles... ne doivent pas être mélangés aux ordures classiques mais déposés en déchèterie. Il en existe 7 sur votre territoire, proposant des services gratuits.

► Conditions d'accès, horaires et liste des déchets acceptés :

- pour l'Essonne : siredom.com ;
- pour la Seine-et-Marne : lombric.com.



La vie associative

APE La Colombe - En avant les parents

Un Noël à l'école !

Vendredi 9 décembre 2022, il y avait foule pour le premier évènement de l'Association des Parents d'Elèves de l'école : « UN NOEL A L'ECOLE ! »

Petits et grands sont venus en nombre pour admirer les créations de Noël des enfants, déguster des gâteaux faits par les mamans, faire disparaître la tonne de sablés cuisinés par les enfants de petite et grande section et savourer un bon chocolat chaud.

Ce fut un moment chaleureux et de partage entre enfants, parents et enseignantes.

Un grand merci aux habitants de Réau qui ont plus que jouer le jeu en commandant des sapins.

Ces derniers sont partis au fur et à mesure rejoindre leur foyer pour créer la magie de Noël. N'hésitez pas à envoyer vos photos de sapins par mail ape-lacolombe-reau@outlook.fr.

Un évènement réussi grâce à tous !

Les membres de l'association tiennent à remercier vivement les enfants, les enseignantes, les parents, la mairie et les habitants de Réau.

A très vite pour de nouvelles aventures et vivement la kermesse de fin d'année !



En avant les parents !

La vie associative

Le Comité des Fêtes



Chers habitants,

L'année 2022 s'achève avec plein de bons souvenirs que le Comité des fêtes de Réau a pu partager avec certains d'entre vous.

Les événements organisés par les bénévoles furent un véritable succès, et nous sommes très heureux d'avoir pu contribuer à faire vivre un peu plus notre belle commune, de part des échanges, des moments conviviaux de joie et de bonheur, dont tout le monde avait besoin suite à la crise sanitaire.

Mais rassurez-vous, nous allons continuer à tout mettre en œuvre afin que vous veniez toujours plus nombreux à nos prochains événements.

Pour se faire, à noter dans vos agendas :

- **Samedi 31 décembre 2022**, Soirée du Nouvel An.
- **Dimanche 15 janvier 2023**, Loto et galette des rois.
- **Samedi 18 mars 2023**, soirée dansante (thème "cinéma").
- **Dimanche 14 mai 2023**, vide-greniers.
- **Samedi 17 juin 2023**, fête communale (thème "portugais").

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et nous espérons vous retrouver toujours plus nombreux pour nos prochaines aventures !

Passez tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Le Comité des fêtes de Réau

Mail : reau77.comitedesfetes@gmail.com

Téléphone : 06.29.26.75.15



La vie associative

Le Comité des Fêtes

Rétrospective 2022



La soirée de la Saint-Patrick



Vide-greniers



La fête communale : soirée latino



Soirée disco



Soirée « Beaujolais Nouveau » (*)



L'arbre de Noël

(*) L'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. La vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.

Réau pratique

Annuaire des professionnels



En 2023, un annuaire des professionnels de la commune paraîtra sous format papier et sera distribué à tous les habitants.

Si vous êtes professionnels de tous secteurs et que votre siège social se trouve à Réau, envoyez-nous un mail sur reau.actualites@gmail.com.

Retrouvez les informations à nous transmettre par mail sur : <https://reau.fr/fr/bu/1304838/annuaire-des-professionnels-405>

La parution sur l'annuaire des professionnels et sur le site internet vous est proposée à titre gracieux.

Les collectes des sapins de Noël auront lieu les 12 et 26 janvier 2023



Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues de la commune aux dates suivantes : **Judi 19 janvier 2023, Judi 16 février 2023, Judi 16 mars 2023, Judi 20 avril 2023.**

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Tout stationnement gênant entravera le passage de la balayeuse et la propreté de nos rues en sera impactée.

Réau pratique

Préinscriptions en maternelle

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2023, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2020 et des enfants nouvellement arrivés à Réau.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du **livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et du carnet de vaccination.**

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire.

Vous pourrez alors confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de La Colombe, Madame Sofia DA SILVA.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi de 14h00 à 18h00
Mardi et Vendredi de 10h00 à 12h00

En dehors de ces permanences, accueil du public uniquement sur rendez-vous pris au préalable.

Accueil téléphonique : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Jour de fermeture de la Mairie : Mercredi toute la journée

Mairie de Réau
2 rue de la Croix des Anges
77550 RÉAU
01.60.60.85.55
accueil@reau.fr
Fax: 01.60.60.26.48
Site : reau.fr

Brèves des conseils municipaux

Lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2022, les élus ont :

- Défini les modalités et les tarifs d'une étude surveillée. Ils ont également fixé la rémunération des enseignantes.
- Arrêté le règlement intérieur de cette étude surveillée.
- Approuvé une convention de partenariat avec la ville de Melun pour la scolarisation d'un enfant en unité spécialisée.
- Décidé l'ouverture de l'accueil de loisirs la première semaine des vacances scolaires de Noël 2022.
- Décidé de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes en intégrant un état des lieux avant et après chaque location ou prêt de la salle.
- Procédé à la révision des taux de la taxe d'aménagement.

Événements à venir

Décembre 2022 - Numéro 60



- | | |
|---|-----------------|
| - Après-midi Loto / Galette organisé par le Comité des Fêtes | 15 janvier 2023 |
| - Voeux du Maire | 16 janvier 2023 |
| - Soirée dansante (thème « cinéma ») organisée par le Comité des Fêtes | 18 mars 2023 |
| - Vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes | 14 mai 2023 |

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur aux dates des manifestations indiquées.

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT, Méline KLECZINSKI, Virginie PADUA

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à 650 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

